

Extrait du Site de l'Association Adéquations

<http://www.aequations.org/spip.php?article375>

Agir pour l'eau

- Environnement - Eau -

Date de mise en ligne : 2008

Site de l'Association Adéquations

Agir pour préserver l'eau suppose un ensemble d'initiatives : concrétiser le droit à l'eau en mettant en place des services publics efficaces, sensibiliser à une consommation sobre, réhabiliter les écosystèmes aquatiques.

Repères pour l'action

Voici quelques recommandations non exhaustives en faveur d'une gestion durable de la ressource en eau.

- ▶ Augmenter les fonds consacrés à l'eau. L'Aide publique au développement affectée au secteur de l'eau s'élève à 3,5 milliards de dollars et 1,5 milliard de prêts principalement de la Banque mondiale, tandis que les investissements du secteur privé diminuent en raison des risques politiques et financiers. 30 milliards de dollars/an jusqu'en 2015 seraient nécessaires pour réaliser l'Objectif du millénaire n° 7 concernant l'eau (Conseil mondial de l'eau).
- ▶ Garantir une planification et une gouvernance transparente et participative de l'eau, garantissant que les moyens sont affectés à ceux qui en ont le plus besoin.
- ▶ Articuler les stratégies pour l'eau aux stratégies élaborées pour la santé, l'agriculture, l'éco-efficacité des modes de productions et consommation, l'irrigation, la préservation des sols et des écosystèmes, l'éducation...
- ▶ Modifier les pratiques agricoles : actuellement, 70 % de l'eau douce disponible dans le monde est utilisée pour l'agriculture (jusqu'à 90 % dans les pays en développement). 1 000 litres d'eau sont nécessaires pour produire 1 000 calories végétales. La moitié de l'eau d'irrigation ne parvient pas aux cultures, en raison de l'évaporation ou du mauvais état des installations. L'agriculture durable, l'agriculture biologique, la sélection de plantes adaptées et résistantes à la sécheresse, la promotion des cultures locales et vivrières permettraient de diminuer les gaspillages. Il sera également nécessaire de diminuer la consommation de viande : 10 000 litres d'eau pour produire un kg de viande de boeuf.
- ▶ Protéger et/ou réhabiliter les zones humides, les marais... Sensibiliser à l'importance des sites protégés par la Convention Ramsar sur les zones humides.
- ▶ Promouvoir des technologies propres, adaptées localement et souvent moins onéreuses (ainsi, phytoépuration, toilettes sèches...)
- ▶ Construire et garantir des services publics de l'eau avec des dispositifs pour les usagers n'ayant pas les moyens de payer l'eau.
- ▶ Impliquer tous les acteurs, collectivités locales et associations locales, en assurant la concertation des usagers, donateurs, bénéficiaires, entreprises du secteur privé.
- ▶ Assurer prioritairement la maintenance et le renouvellement des canalisations et canaux, une bonne partie de la ressource étant actuellement gaspillée du fait d'installations vétustes.

- ▶ Promouvoir des mécanismes solidaires. Ainsi, en France, la loi Oudin de 2005 permet aux communes et établissements publics de coopération intercommunale de financer, sur le budget des services publics de l'eau et de l'assainissement, des actions de coopération décentralisée, d'aide d'urgence ou de solidarité dans les domaines de l'eau, jusqu'à 1% des ressources affectées à ces services. Les agences de l'eau sont autorisées à conduire des actions de coopération internationale dans la limite de 1% de leur budget.

Ressources documentaires

- ▶ <http://seaus.free.fr/>
- ▶ <http://www.acme-eau.org/>
- ▶ <http://www.iwmi.cgiar.org/>